Conseil des droits de l’homme

29e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Burundi**

Genève, le 18 janvier 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Burundi et la remercie pour son rapport.

La Suisse s’inquiète de la grave détérioration de la situation des droits de l’homme au Burundi depuis son dernier Examen périodique universel et rappelle l’importance d’une participation libre de la société civile à ce processus.

Afin de garantir l’espace démocratique nécessaire, la Suisse **recommande de lever les mesures limitant ou empêchant le travail légitime des membres de la société civile et des journalistes, notamment en révisant les nouvelles lois régissant la presse, les Organisations Non Gouvernementales Etrangères et les Associations Sans But Lucratif au Burundi pour garantir leur conformité avec les normes internationales des droits de l’homme**.

La Suisse salue la ratification du Protocolefacultatif à la Convention contre la torture en 2013 mais **recommande que tous les auteurs d’actes de torture et de toute autre violation des droits de l’homme soient traduits en justice sans délai.**

Enfin, la Suisse **recommande au Burundi de collaborer pleinement avec le Haut-Commissariat aux droits de l’homme en restaurant le plein mandat de son bureau à Bujumbura.**

Je vous remercie.